

Caisse d'aide à la santé

J'ai ici une liste des projets, répartis par régions, qui ont été approuvés. Avec la permission de la Chambre, j'aimerais déposer cette liste en appendice au hansard, car les députés risquent d'en trouver la lecture fastidieuse. Cette liste énumère les 238 projets, équitablement répartis entre les provinces et les territoires, qui ont obtenu une aide financière.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me demande s'il n'y aurait pas lieu plutôt de la faire figurer en appendice au hansard d'aujourd'hui, car bien peu de gens pourront en prendre connaissance si elle n'est que déposée.

Mlle Bégin: Je crains bien de ne jamais arriver à maîtriser le jargon de la Chambre, monsieur l'Orateur, mais c'est ce que je voulais dire. Peut-être la Chambre pourrait-elle m'indiquer comment je dois procéder.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre accepte-t-elle à l'unanimité que le ministre fasse paraître cette liste en appendice au hansard d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste susmentionnée figure à l'appendice «A».*]

[*Français*]

Mlle Bégin: Par exemple, si je parle de ma propre province, je peux dire que 57 projets représentant plus de 100 millions de dollars ont été approuvés. Les Québécois et les Québécoises se rappelleront bien sûr l'ouverture du nouveau complexe de la Cité de la Santé, à Laval, où le ministre fédéral représentant les contribuables canadiens n'avait évidemment pu parler, mais dont la présence a été observée, je pense, par tout le monde. Si nous insistons pour dire que nous sommes partie à des développements hospitaliers aussi importants que la très belle Cité de la Santé de Laval, je pense qu'il est clair que le Québec, que je prends comme exemple en ce moment, est une des provinces qui est bénéficiaire nette de la Caisse d'aide à la santé.

Le premier ministre du Québec, M. Lévesque, qui faisait le discours d'honneur à cette inauguration, au début de l'automne dernier, disait en riant et en constatant ma présence silencieuse: Bien sûr, les fédéraux pensent avoir contribué à la Cité de la Santé de Laval, mais tout ce qu'ils ont fait, c'est de nous rembourser nos taxes.

J'aurais bien voulu pouvoir prendre quelques minutes pour rectifier la situation, puisque un fonds national, comme celui de la Caisse d'aide à la santé, non seulement rend aux particuliers, aux individus d'une province donnée, l'argent qu'ils paient en impôt au gouvernement fédéral, mais dans tous les cas de provinces un peu moins favorisées ou carrément défavorisées, leur donne, par une fonction de redistribution, beaucoup plus d'argent que les contribuables de cette province n'ont payé originellement au Trésor public.

Par ailleurs, monsieur l'Orateur, un des buts importants du fonds de la Caisse d'aide à la santé est la formation de personnel médical et paramédical.

[*Traduction*]

Outre la construction d'installations de formation et de recherche, l'un des objectifs consiste évidemment à former la main-d'œuvre. J'ai ici une liste qui intéressera peut-être les députés et sur laquelle figurent plus de 20 catégories de

travailleurs qui ont bénéficié de cette caisse. Ces tableaux pourraient peut-être figurer en appendice au hansard d'aujourd'hui. Je crois que cette liste contient des informations qui seront utiles aux députés.

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste susmentionnée figure à l'appendice «B».*]

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler cinq catégories de professions connexes au domaine de la santé qui ont profité de la Caisse. Premièrement, les assistants et hygiénistes dentaires. Il y a dix ans, lorsque la Caisse a été établie, 58 aides dentaires prenaient leur diplôme chaque année au Canada; aujourd'hui, il y en a 917. C'est un progrès remarquable.

Des voix: Bravo!

Mlle Bégin: En 1966, on comptait 82 hygiénistes dentaires diplômées, et en 1976, soit dix ans après la création de la Caisse, on en dénombrait 350.

Pour ce qui est des médecins—nous connaissons l'efficacité de la Caisse d'aide à la santé—le nombre de diplômés dans tout le Canada est passé de 880 en 1966 à 1725, dix ans plus tard. Leur nombre a donc plus que doublé. Il en va de même pour les physiothérapeutes dont le nombre est passé de 232 à 446 par an.

En ce qui concerne les inspecteurs hygiénistes, nous savons tous qu'il nous faut en former davantage pour pouvoir appliquer dans notre pays les nouvelles découvertes de la médecine préventive. Il y a dix ans, on en comptait 40, aujourd'hui ils sont au nombre de 106. Dans l'ensemble donc, cette caisse a permis de faire de grands progrès.

Pourquoi alors vouloir arrêter ce programme deux ans plus tôt que prévu? Le gouvernement du Canada a dû prendre la décision grave de restreindre de façon draconienne ses propres dépenses. Au cours de l'année financière en cours, des réductions de l'ordre de un demi-milliard de dollars ont été faites et celles du prochain exercice financier atteindront environ 2 milliards de dollars.

● (1552)

Du point de vue des répercussions des dépenses sur la qualité de la vie au Canada, il est très difficile pour un ministre chargé d'un ministère important, comme celui dont je suis responsable, de choisir quels programmes sont moins prioritaires ou peuvent être relégués au second plan au profit d'autres programmes.

Il ne m'a pas été difficile de vérifier que la Caisse d'aide à la santé avait fait beaucoup de bien. Malheureusement, il faut maintenant la supprimer à cause de la situation difficile du pays. Les gouvernements fédéral et provinciaux sont aux prises avec de graves problèmes économiques. Cette caisse est financée à parts égales par le gouvernement fédéral d'une part et les gouvernements provinciaux d'autre part, et 85 p. 100 de sa capacité a été utilisée. Étant donné la situation économique des provinces, il n'est pas certain qu'elle puisse connaître un essor important dans l'avenir immédiat. Pour ces raisons, je dois annoncer avec regret la fin ou l'annulation prématurée de la Caisse d'aide à la santé.